

RESUME DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 janvier 2022

L'an deux mil vingt deux, le 5 janvier, le conseil municipal s'est réuni dans la salle de la mairie de St Macaire du Bois, sous la présidence de M. Pierre de BOUTRAY, maire.

Etaient présents : M. Bruno GROYER, M. Etienne GABARD, M. Alain LABBE, M Thibaut HENRION, M. Gilles DUQUENOY, M. Jérôme GIRARDEAU, Mme Chantal SOYER, M. Martin ALEMANN, Mme Patricia ANDRILLAT, Mme Emmanuelle BOUET

Absents excusés :

Secrétaire de Séance : M. Martin ALEMANN

Monsieur de BOUTRAY, Maire, donne lecture du compte-rendu de la réunion du 8 décembre 2021. Le conseil n'émet aucune objection.

1. TARIFS CANTINE 2022 :

Le conseil municipal décide d'appliquer les tarifs suivants pour la cantine :

Tarif pour les enfants : 3.30 au lieu de 3.20 € (9 oui, 1 abs, 1 non)

Tarif pour le personnel : 4.20 au lieu de 4 € (10 oui, 1 non)

Tarif pour les extérieurs : 4.75 au lieu de 4.50 € (11 oui)

Le conseil municipal décide d'offrir le repas du dernier jour de l'année scolaire à tous les élèves.

2. DELIBERATION STATUTS DU RPI et DESIGNATION DE 4 DELEGUES :

Après le vote des nouveaux statuts du RPI auprès du Conseil d'administration, il est nécessaire de le faire valider auprès du conseil municipal. Le conseil municipal valide les nouveaux statuts.

Auparavant, il y avait 6 délégués par commune pour représenter le RPI. Pour la commune de Saint Macaire du Bois, les délégués seront : Pierre de BOUTRAY, Jérôme GIRARDEAU, Emmanuelle BOUET, Thibault HENRION.

3. POINT SUR LE BUDGET :

Monsieur le Maire présente les chiffres du budget 2021 et les prévisions 2022.

Pour 2021, le budget de fonctionnement réalisé s'élève à 249 841 euros en dépenses et 298 333 euros en recettes, soit un solde de fonctionnement positif de 48 491 euros.

Le budget d'investissement réalisé s'élève à 282 161 euros de dépenses pour 110 929 euros de recettes, soit un résultat déficitaire de 171 232 euros.

Compte-tenu des résultats cumulés des années précédentes, la situation globale de la Commune est positive à hauteur de 73 682,17 euros.

Pour 2022, le Maire propose un budget de 122 000 euros d'investissement en dépenses.

4. DELIBERATION ADHESION E-PRIMO (Ecole numérique) :

L'éducation nationale propose un logiciel pour la gestion interne de l'école avec l'obtention d'une aide. Une convention d'adhésion à un groupement de commandes pour la mise en place d'un environnement numérique de travail dans les écoles doit être signée. Le conseil municipal donne son accord et autorise Monsieur le maire à signer cette convention et de signer tous les documents s'y rapportant.

5. POINT SUR LE BULLETIN MUNICIPAL :

Il sera imprimé le mardi 11 janvier 2022. Les membres du Conseil Municipal se chargeront de la distribution immédiatement après.

6. POINT SUR LES TRAVAUX :

Les travaux suivants sont à prévoir : parking du cimetière, fossés, église, toiture du logement de la cure, évacuation des eaux en bordure de route, plantation de haies.

7. TRAVAUX MUR CIMETIERE et MUR M. BEVILLE :

Un devis a été établi par l'association ASPIRE. Le conseil municipal demande d'autres devis.

8. ADHESION AU GROUPEMENT POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS RURAUX :

Doué-en-Anjou a proposé aux Communes voisines d'étudier l'achat d'une machine pour l'entretien des chemins ruraux. Le premier adjoint a assisté à une démonstration de cette machine qui s'avère variable selon la qualité des chemins. Au vu de ces éléments, cet achat ne serait pas économique pour la commune . Le conseil ne retient pas cette proposition.

9. QUESTIONS DIVERSES :

La population recensée selon l'INSEE : 456 habitants (chiffre de 2019), 457 habitants (chiffre de 2017).

L'EARL HENRION fait construire un nouveau chai au Bas-Mousseaux. Les services de sécurité exigent une borne à incendie moins de 200 m du bâtiment. Le devis demandé à la SAUR s'élève à 3311.04 €.

Monsieur le maire propose de demander une participation à Monsieur Thibault HENRION pour un montant de 2000 € qui a accepté. Le conseil municipal donne son accord.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30

Le prochain conseil est fixé au mercredi 2 février 2022 à 20 h 15.

de BOUTRAY Pierre

GROYER Bruno

BOUET Emmanuelle

GABARD Etienne

GIRARDEAU Jérôme

DUQUENOY Gilles

SOYER Chantal

ANDRILLAT Patricia

HENRION Thibaut

LABBE Alain

ALEMANN Martin